



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Absents : 2

Date de convocation :

02/04/2025

Date d'affichage :

02/04/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC**

N° 2025.16

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. LECOMTE Olivier, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette, M. GERAUD Yves, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. CHANEZ Phillippe.

Absents ayant donné procuration : Mme LAGARRIGUE Christel (procuration donnée à Mme MASSAT)

Absents excusés : M. SEGUIGNES Yannick, M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance : Mme MASSAT Frédérique

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT

À la suite des Commissions Finances et Travaux intervenues les 13 et 27 mars 2025, Monsieur le Maire, présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget lotissement de la commune.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

16	Emprunts & dettes assimilées	205 750,00 €
040	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
001	Déficit antérieur reporté	383 488,46 €
	Total dépenses	1 240 243,46 €

Recettes

040	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
040	Opé. ordre entre sections	594 243,46 €
	Total recettes	1 240 243,46 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

65	Autres charges gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
043	Opé. ordre intérieur sections	5 005,00 €
042	Opé. ordre entre sections	646 000,00 €
042	Opé. ordre entre sections	594 243,46 €
	Total dépenses	1 250 253,46 €

Recettes

70	Produits du domaine et ventes	300 000,00 €
75	Autres produits	239 487,75 €
043	Opé. ordre intérieur sections	5 005,00 €
042	Opé. ordre entre sections	651 005,00 €
002	Excédent antérieur reporté	54 750,71 €
	Total recettes	1 250 253,46 €

Pour mémoire, lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2023, dans le cadre de la délibération 09.2023, le Conseil avait choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Monsieur le Maire propose de reconduire cette fongibilité à l'identique.

Concernant les subventions d'équipement, la délibération 10.2023 portant sur le mode de gestion des amortissements valide le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) afin de supprimer l'impact budgétaire induit par ces amortissements.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget lotissement de la commune tel que proposé,

RECONDUIT la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2025,

SOUHAITE la poursuite du principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement lorsqu'elles sont versées au profit d'immobilisations non amortissables,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

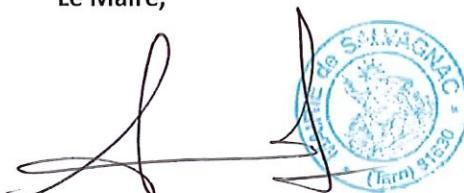
Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

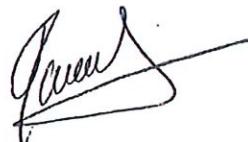
Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



BERNARD MIRAMOND

Le Secrétaire de Séance,



Frédérique MASSAT

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Commune de Salvagnac - Budget lotissement

BP 2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Salvagnac le 10/04/2025

Le Maire,



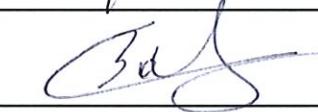
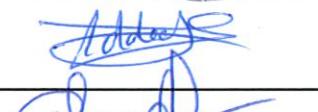
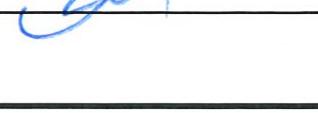
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Salvagnac, le 10/04/2025

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Bernard MIRAMOND, Maire	
Mireille BRUNWASSER, Adjointe au Maire	
Olivier LECOMTE, Adjoint au Maire	
Frédérique MASSAT, Adjointe au Maire	
Roland BALARAN, Adjoint au Maire	
Régine ADDED, Conseillère Municipale	
Yves GERAUD, Conseiller Municipal	
Antoinette PRADIER, Conseillère Municipale	
Philippe CHANEZ, Conseiller Municipal	
Edwige ALBAULT, Conseillère Municipale	
Maxime LOGER, Conseiller Municipal	
Sonia AUBERTIN, Conseillère Municipale	
Françoise ANCILOTTO, Conseiller Municipal	

Commune de Salvagnac - Budget lotissement

BP 2025

ARRETE ET SIGNATURES

Christel LAGARRIGUE, Conseillère Municipale	
Yannick SEGUIGNES, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2025, et de la publication le 15/04/2025

A Salvagnac, le 15/04/2025